



Conseil économique et social

Distr. générale
8 janvier 2019
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-deuxième session

Vienne, 14-22 mars 2019

Informations à l'intention des participants*

I. Débat ministériel

Date et lieu

1. Le débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants se tiendra les 14 et 15 mars 2019, dans la salle des plénières du bâtiment M du Centre international de Vienne (CIV), Wagramer Strasse 5, 1220 Vienne. L'ouverture officielle aura lieu le jeudi 14 mars 2019 à 9 h 30. Les représentants sont priés de gagner leur siège avant 9 h 15.

Mandat

2. Dans sa résolution 60/1, la Commission a décidé de convoquer, dans le cadre de sa soixante-deuxième session en 2019, un débat ministériel qui se déroulerait sur deux jours, outre les cinq jours prévus pour sa session ordinaire, afin de faire le bilan de l'application des engagements pris pour aborder et combattre conjointement le problème mondial de la drogue, en particulier au regard de la date butoir de 2019 fixée dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Débat général

3. Les déclarations seront limitées à cinq minutes, afin que les représentants de tous les États Membres puissent s'exprimer. Au cas où le niveau auquel une déclaration doit être faite est changé, l'orateur sera transféré au créneau disponible suivant de la catégorie correspondante. Les participants peuvent s'échanger leurs créneaux conformément à la pratique établie des Nations Unies. Dans ce cas, les parties concernées doivent adresser une notification écrite au Secrétariat. Les orateurs absents, quand vient leur tour de parole, seront automatiquement transférés au créneau disponible suivant de leur catégorie à la même séance.

4. La durée des déclarations sera limitée à sept minutes pour les présidents des groupes régionaux et à cinq minutes (environ 500 mots) pour les autres orateurs, y compris les orateurs de haut niveau. Les représentants qui prévoient de faire des

* Le Secrétariat s'efforçant de réduire les dépenses et de limiter son impact sur l'environnement en numérisant les documents et publications de conférence, les documents d'avant-session ne seront disponibles sur place qu'en un nombre d'exemplaires limité. Les représentants sont donc priés de bien vouloir apporter leurs propres exemplaires à la réunion.



déclarations sont priés d'en communiquer par avance le texte au Groupe de la gestion des séances, de préférence par courriel (unovconference@un.org), ou d'en remettre des exemplaires papier au comptoir des services de conférence situé en salle des plénières, afin de faciliter le travail des interprètes. Les orateurs des États Membres devront informer le Secrétariat s'ils ne souhaitent pas que leur déclaration soit publiée sur la page Web de la Commission.

Tables rondes

5. Conformément à la résolution 61/10, deux tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes se dérouleront parallèlement au débat général de la plénière.

6. Les tables rondes seront consacrées aux thèmes suivants :

a) Bilan de l'application de tous les engagements¹ pris pour aborder et combattre conjointement le problème mondial de la drogue, en particulier au regard de la date butoir de 2019 pour la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 36 de la Déclaration politique ; analyse des tendances, lacunes et problèmes existants et émergents ;

b) Préserver l'avenir : intensifier nos efforts pour faire face au problème mondial de la drogue en développant la coopération internationale, s'agissant notamment des moyens de mise en œuvre, du renforcement des capacités et de l'assistance technique, sur la base de la responsabilité commune et partagée.

7. On trouvera de plus amples informations sur l'organisation du débat ministériel de la soixante-deuxième session dans la note du Secrétariat relative à l'organisation du débat ministériel (E/CN.7/2019/10).

8. Tous les documents de la soixante-deuxième session ainsi que d'autres informations pertinentes seront disponibles à l'adresse www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CND/session/62_Session_2019/session-62-of-the-commission-on-narcotic-drugs.html.

Tenue de réunions bilatérales pendant le débat ministériel

9. Pour réserver des salles en vue de tenir des réunions bilatérales entre États Membres pendant le débat ministériel (les 14 et 15 mars 2019), on prendra contact avec le Groupe de la gestion des séances par courriel (cnd.reservations@un.org) ou par téléphone (+43-1) 26060 6564. Il est rappelé aux États Membres qu'ils doivent, dans leur demande adressée par courriel, indiquer la date, l'heure et la durée envisagées pour la réunion, ainsi que le nombre de personnes devant y participer.

Médias

10. On trouvera des renseignements sur l'accréditation des représentants des médias souhaitant couvrir le débat ministériel et le débat ordinaire de la soixante-deuxième session de la Commission à l'adresse www.unis.unvienna.org/unis/fr/media/media_accreditation.html.

11. Les représentants des médias détenteurs de cartes d'accès au Centre international de Vienne à validité permanente n'ont pas besoin d'accréditation supplémentaire. Pour de plus amples renseignements sur l'accréditation des médias, veuillez vous adresser à press.vienna@un.org.

¹ Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ; Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ; et document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue ».

12. Des informations plus détaillées sur les services et réunions destinés aux médias et aux délégations seront diffusées peu avant la réunion.

Personnes à contacter :

Sonya Yee, Rédactrice de discours et porte-parole
Bureau du Directeur général de l'ONUV/Directeur exécutif de l'ONUDC

Sonya.Yee@un.org

Tél. : (+43-1) 26060-4990

Helene Spitzer, Fonctionnaire de l'information

Section de la sensibilisation de l'ONUDC

Helene.Spitzer@un.org

Tél. : (+43-1) 26060-83091

Anne Thomas, Fonctionnaire de l'information

Service d'information des Nations Unies (SINU) de l'ONUDC

Anne.Thomas@un.org

Tél. : (+43-1) 26060-5888

II. Débat ordinaire

13. La soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants entamera son débat ordinaire, le lundi 18 mars 2019 à 10 heures, dans la salle des plénières du bâtiment M du Centre international de Vienne. Le Comité plénier de la Commission commencera ses travaux le lundi 18 mars 2019 à 15 heures, dans la salle des conseils A du bâtiment M.

14. L'ordre du jour provisoire annoté et le programme de travail (E/CN.7/2019/1) sont disponibles sur la page Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à l'adresse www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CND/session/62_Session_2019/session-62-of-the-commission-on-narcotic-drugs.html.

Consultations informelles d'avant-session

15. La Commission est convenue que sa soixante-deuxième session serait précédée, le mercredi 13 mars 2019, de consultations informelles devant faciliter les discussions sur les projets de résolutions distribués à l'avance. Ces consultations informelles se tiendront dans la salle des conseils A du bâtiment M, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

Déclarations

16. La durée des déclarations sera limitée à dix minutes pour les présidents des groupes régionaux et à cinq minutes (ce qui correspond à une déclaration d'environ 500 mots) pour les autres orateurs, y compris les orateurs de haut niveau. Les représentants qui feront des déclarations sont priés d'en communiquer par avance le texte au Groupe de la gestion des séances, de préférence par courriel (unovconference@un.org), ou d'en remettre des exemplaires papier au comptoir des services de conférence situé en salle des plénières.

Projets de résolutions

17. Conformément à la décision 55/1 de la Commission, les États membres de la Commission qui ont l'intention de lui soumettre des projets de résolutions sont priés d'en communiquer le texte un mois avant le début de la session, c'est-à-dire, pour la soixante-deuxième session, le jeudi 14 février 2019 à midi au plus tard. Le texte des projets de résolutions doit être communiqué au Secrétariat sous forme électronique (fichier Microsoft Word) à l'adresse unodc-sgb@un.org.

18. Toute modification à un projet de résolution ayant déjà été distribué en tant que document officiel devra être portée sur la version officielle du texte revue par les

services d'édition. Pour ce faire, les auteurs sont priés de se procurer le fichier Microsoft Word correspondant auprès du Secrétariat. Toute révision devra être clairement indiquée à l'aide de la fonction de suivi des modifications. À des fins de référence, toutes les précédentes résolutions et décisions de la Commission peuvent être consultées à l'adresse www.unodc.org/rddb.

19. Les États Membres qui souhaitent se porter coauteurs de projets de résolutions peuvent signer la feuille correspondante au Secrétariat, avant la fin de la session.

Tenue de réunions bilatérales pendant le débat ordinaire

20. Pour réserver des salles en vue de tenir des réunions bilatérales entre États Membres pendant le débat ordinaire de la soixante-deuxième session (du 18 au 22 mars 2019), on prendra contact avec les services suivants :

Groupe de la gestion des séances
 Courriel : cnd.reservations@un.org
 Tél. : (+43-1) 26060-6564

21. Il est rappelé aux États Membres qu'ils doivent, dans leur demande, indiquer la date, l'heure et la durée envisagées pour la réunion, ainsi que le nombre de personnes devant y participer.

Manifestations parallèles

22. Il est prévu de tenir un certain nombre de manifestations parallèles et d'expositions pendant la soixante-deuxième session de la Commission. Un programme sera mis en ligne peu avant l'ouverture de la session sur le site Web de l'ONUDC, à l'adresse www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CND/session/62_Session_2019/session-62-of-the-commission-on-narcotic-drugs.html.

III. Inscription

Inscription

23. Les coordonnées des représentants (nom, titre ou fonction, lieu de travail, numéros de téléphone et adresse électronique personnelle) devront être communiquées au Secrétariat, par note verbale (gouvernements) ou sur papier à en-tête officiel (organisations), dès que possible et au plus tard le vendredi 8 mars 2019, à l'adresse suivante :

Secrétariat des organes directeurs
 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
 B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche)
 Courriel : unodc-sgb@un.org
 Télécopie : (+43-1) 26060-5885

24. Des informations sur le processus d'inscription sont également disponibles à l'adresse : www.unodc.org/unodc/fr/commissions/registration.html.

25. La mention des adresses électroniques personnelles permettra à tous les représentants de recevoir une réponse automatique confirmant leur préinscription. Cette réponse automatique contiendra par ailleurs un lien vers un site permettant aux participants de télécharger leur photo (fichier JPEG) et de recevoir ainsi plus rapidement leur carte d'identité ONU le jour de l'inscription.

26. Les représentants qui ne choisiront pas la formule de préinscription seront photographiés à leur arrivée à la Porte 1 du Centre international de Vienne.

27. Dans le cadre des mesures de sécurité, tous les participants devront présenter leur invitation ou une communication officielle indiquant leur qualité de représentant, ainsi que leur passeport ou une autre pièce d'identité officielle portant leur photo. La carte d'identité ONU doit être portée en permanence de façon visible dans l'enceinte

du Centre international de Vienne. Tous les participants ainsi que leurs sacs et porte-documents seront soumis à un contrôle de sécurité à l'entrée du Centre.

28. L'inscription se fera au Bureau des cartes d'identité, à la Porte 1 du Centre international de Vienne, le lundi 11 mars 2019 et le mardi 12 mars 2019, de 13 heures à 16 heures. Étant donné que de nombreux participants sont attendus, les représentants sont invités à s'inscrire le plus tôt possible et à achever les formalités d'inscription avant 9 heures le jeudi 14 mars 2019 s'ils veulent pouvoir assister à la séance d'ouverture. Le Bureau est ouvert de 8 heures à 16 heures du lundi au vendredi.

29. Après accomplissement des formalités d'inscription, des cartes donnant accès à l'économat seront délivrées aux chefs des délégations d'États Membres, aux fonctionnaires des institutions spécialisées appartenant à la catégorie des administrateurs et à tous les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies détachés de lieux d'affectation autres que Vienne pour la session de la Commission.

30. Les missions permanentes sont encouragées à retirer les cartes d'accès de leurs représentants qui se seront préinscrits au Bureau des cartes d'identité situé à la Porte 1, le lundi 11 mars 2019 ou le mardi 12 mars 2019, entre 13 heures et 16 heures. Pour récupérer les badges de leurs représentants, les membres des missions permanentes devront présenter au comptoir d'enregistrement une lettre officielle signée par le chef de la mission.

Liste des participants

31. La liste provisoire des participants à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, débat ministériel compris, sera publiée le vendredi 15 mars 2019. Seuls les participants inscrits et ceux dont le nom aura été officiellement communiqué au Secrétariat le mardi 12 mars 2019 au plus tard pourront y figurer. Par conséquent, les gouvernements et organisations sont priés de communiquer rapidement les informations requises.

IV. Sécurité

32. Pendant la soixante-deuxième session de la Commission, du 14 au 22 mars 2019, les autorités autrichiennes assureront la sécurité à l'extérieur du Centre international de Vienne. À l'intérieur, la sécurité sera assurée par le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU.

33. Pour toute demande particulière concernant la sécurité et les questions connexes, on s'adressera à la personne suivante :

Chef du Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU
Office des Nations Unies à Vienne
B.P. 500
A-1400 Vienne (Autriche)
Bureau F0E08
VICSecurityChiefOffice@unvienna.org

34. Pour des raisons de sécurité, les participants sont priés de ne pas laisser leurs bagages, porte-documents ou ordinateurs portables sans surveillance.

V. Documentation

35. Les langues officielles de la session sont les six langues officielles de l'ONU, soit l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les documents officiels de la session seront disponibles dans les six langues officielles.

36. Des documents destinés à faciliter l'examen de certaines des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire sont disponibles sur la page Web consacrée à la soixante-deuxième session.

37. Le Secrétariat s'efforçant de réduire les dépenses et de limiter son impact sur l'environnement en numérisant les documents et publications de conférence, les documents d'avant-session ne seront disponibles sur place qu'en un nombre d'exemplaires limité. Chaque délégation pourra en recevoir un jeu complet (un seul), dans la langue de son choix. Les représentants sont donc priés de bien vouloir apporter leurs propres exemplaires aux réunions.

38. Le comptoir de distribution des documents sera situé au 1^{er} étage du bâtiment M, près de l'entrée de la salle des plénières. Chaque délégation disposera d'un casier pour les documents et pour le *Journal*. Le *Journal* présentera chaque jour le programme de la journée et d'autres informations relatives au déroulement de la session.

Application VIC Online Services

39. L'application VIC Online Services permet aux participants d'accéder facilement à la documentation officielle de la session, notamment à l'ordre du jour et au programme de travail, au programme des séances, au calendrier des manifestations spéciales et aux renseignements à l'intention des participants concernant les installations et les services disponibles au Centre international de Vienne. Pendant la réunion, les participants peuvent s'y connecter depuis leurs appareils portables tels que smartphones et tablettes informatiques, à l'adresse suivante : <http://myconference.unov.org>. L'application VIC Online Services est conçue pour faciliter une distribution plus large des documents officiels et des informations relatives à la réunion pendant la conférence, tout en contribuant à réduire l'utilisation de papier.

VI. Informations générales

Salles de conférence

40. Dans les salles de conférence du bâtiment M du Centre international de Vienne dotées d'installations pour l'interprétation simultanée, tous les sièges seront équipés d'un appareil récepteur et d'écouteurs portatifs. Les participants sont priés de laisser ce matériel en place pour qu'il puisse être régulièrement vérifié et que les batteries puissent être rechargées si nécessaire.

Utilisation de téléphones portables

41. Les participants sont priés d'éteindre leurs téléphones portables à l'intérieur des salles de conférence car ceux-ci peuvent créer des interférences radioélectriques dans le système sonore et nuire à la qualité de l'interprétation et de l'enregistrement des débats.

Visas

42. Les participants ayant besoin d'un visa doivent se mettre en rapport avec les autorités diplomatiques ou consulaires autrichiennes compétentes et demander un visa Schengen de court séjour (C) **au moins trois semaines avant** la date à laquelle ils prévoient d'arriver en Autriche. Dans les pays où l'Autriche n'a pas de représentation diplomatique ou consulaire, la demande de visa peut être faite auprès de l'autorité consulaire d'un État partie à l'Accord de Schengen agissant dans ce pays au nom de l'Autriche. Le Secrétariat peut, sur demande du gouvernement concerné, fournir une note verbale contenant des informations sur la participation du requérant à la session de la Commission, ce qui peut être utile dans le cadre de la demande de visa. Pour ce faire, il doit se voir confirmer officiellement la participation du requérant par le gouvernement, et recevoir une copie du passeport du requérant. Une note verbale/lettre officielle doit parvenir au Secrétariat au moins trois semaines avant le début de la session.

Hébergement

43. Chaque participant effectue lui-même ses réservations d'hôtel. Au besoin, il s'adresse à la mission permanente à Vienne de l'État qu'il représente pour obtenir de l'aide.

44. Les participants arrivant à l'aéroport international de Vienne sans avoir réservé de chambre d'hôtel pourront s'adresser au kiosque d'accueil des touristes à Vienne situé près du comptoir d'information dans la salle des arrivées. Ce kiosque est ouvert tous les jours de 7 heures à 22 heures.

Transports

45. Les participants organisent eux-mêmes leurs déplacements entre l'aéroport et le Centre international de Vienne.

46. Les autocars Vienna Airport Lines (VAL) proposent un service de navette entre l'aéroport international de Vienne et le centre-ville. L'aller simple coûte 8 euros et l'aller-retour 13 euros, bagages compris.

a) La ligne VAL 2 relie l'aéroport international de Vienne et Schwedenplatz/Morzinplatz (près de la station de métro « Schwedenplatz », sur les lignes U1 et U4). Le trajet dure une vingtaine de minutes. La navette quitte l'aéroport à destination de Morzinplatz à 2 h 45, puis toutes les 30 minutes de 4 h 45 à 1 h 15, et Morzinplatz à destination de l'aéroport à 0 h 30 et 2 heures, puis toutes les 30 minutes de 4 heures à 23 h 30 ;

b) La ligne VAL 3 relie l'aéroport international de Vienne et le Centre international de Vienne (près de la station de métro « Kaisermühlen/Vienna International Centre », sur la ligne U1). Le trajet dure une trentaine de minutes. La navette quitte l'aéroport à destination du Centre international de Vienne toutes les heures de 6 heures à 21 heures, et le Centre international de Vienne à destination de l'aéroport toutes les heures de 5 h 10 à 20 h 10.

47. Le City Airport Train (CAT) assure le transport des passagers entre le terminus CAT à Vienne (station de métro « Wien Mitte/Landstraße », sur les lignes U3 et U4) et l'aéroport international de Vienne. L'aller simple coûte 11 euros et l'aller-retour 19 euros. Le trajet dure environ 16 minutes. Les trains quittent l'aéroport à destination de Wien Mitte/Landstraße toutes les 30 minutes de 6 h 9 à 23 h 39, et Wien Mitte/Landstraße à destination de l'aéroport toutes les 30 minutes de 5 h 37 à 23 h 7.

VII. Services au Centre international de Vienne

48. Les services suivants seront à la disposition des participants au Centre international de Vienne.

Espaces de travail des représentants et connexion au réseau sans fil

49. L'accès sans fil à Internet est disponible partout dans le bâtiment M. Des espaces de travail se trouvent au rez-de-chaussée du bâtiment M.

Poste et télécopie

50. Un bureau de poste, au 1^{er} étage du bâtiment C du Centre international de Vienne (poste 4986), assure tous les services postaux ordinaires, dont la télécopie. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures.

Premiers secours

51. On peut recevoir des soins à l'infirmerie du Service médical, située au 7^e étage du bâtiment F du Centre international de Vienne (poste 22223 et, en cas d'urgence, 22222). L'infirmerie est ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures (15 heures

le jeudi). En cas d'urgence en dehors de ces heures, on s'adressera à la permanence du Service de sécurité (bureau F0E21, poste 3903).

52. La pharmacie est située au 7^e étage du bâtiment F (salle F0709). Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 10 heures à 17 heures.

Banques

53. La Bank Austria a une agence effectuant toutes les opérations bancaires au 1^{er} étage du bâtiment C du Centre international de Vienne, ainsi que des distributeurs automatiques de billets à l'entrée du bâtiment D et au 1^{er} étage du bâtiment C. L'agence est ouverte du lundi au vendredi de 9 heures à 15 heures (17 h 30 le jeudi).

Services de restauration

54. Une cafétéria, un restaurant et un bar se trouvent au rez-de-chaussée du bâtiment F. Le restaurant est ouvert de 11 h 30 à 14 h 30 (il est conseillé de réserver, au poste 4877), et la cafétéria de 7 h 30 à 10 heures (petit déjeuner) et de 11 h 30 à 14 h 30 (déjeuner). L'espace café de la cafétéria est ouvert de 7 h 30 à 15 h 30.

55. Les salons des délégués des bâtiments M (rez-de-chaussée) et C (7^e étage) sont ouverts de 8 h 30 à 16 h 30, et l'espace café Quattro Uno du bâtiment C (4^e étage) de 9 heures à 16 heures. Le bar à cocktails se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment F, près du restaurant, et il est ouvert de 11 h 30 à 20 heures (21 heures le vendredi). Des déjeuners et réceptions privés peuvent être organisés au Centre international de Vienne ; pour ce faire, il faut se mettre en rapport avec les services de restauration (tél. : (+43-1) 26060-4875 ; courriel : cateringvic@eurest.at).

Agence de voyages

56. L'agence American Express (bureau C0E01) est à la disposition des participants pour tout ce qui touche aux voyages, à la location de voitures, au tourisme et aux excursions. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures.

Vienna Service Office

57. Le Vienna Service Office, situé dans la rotonde du Centre international de Vienne (bâtiment C), fournit gratuitement des informations sur des activités touristiques et culturelles, ainsi que des brochures, notamment des plans de la ville. Il est ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 13 h 30.

Accès au Centre international de Vienne

58. Il est conseillé aux participants qui arrivent au Centre international de Vienne par taxi de descendre dans la contre-allée (*Nebenfahrbahn*) de la Wagramer Straße. Ils s'inscriront ensuite à la Porte 1, traverseront l'esplanade (Memorial Plaza), se dirigeront vers l'entrée A et suivront les panneaux conduisant au bâtiment M. Les participants qui arrivent par le métro (ligne U1) devront descendre à la station « Kaisermühlen/Vienna International Centre » et suivre les panneaux « Vienna International Centre » avant de s'inscrire à la Porte 1, puis traverser l'esplanade pour accéder au bâtiment A et suivre les panneaux conduisant au bâtiment M.

59. Il n'est pas prévu d'espace de stationnement pour les participants, hormis pour les membres de missions permanentes titulaires d'un permis de stationnement valable.